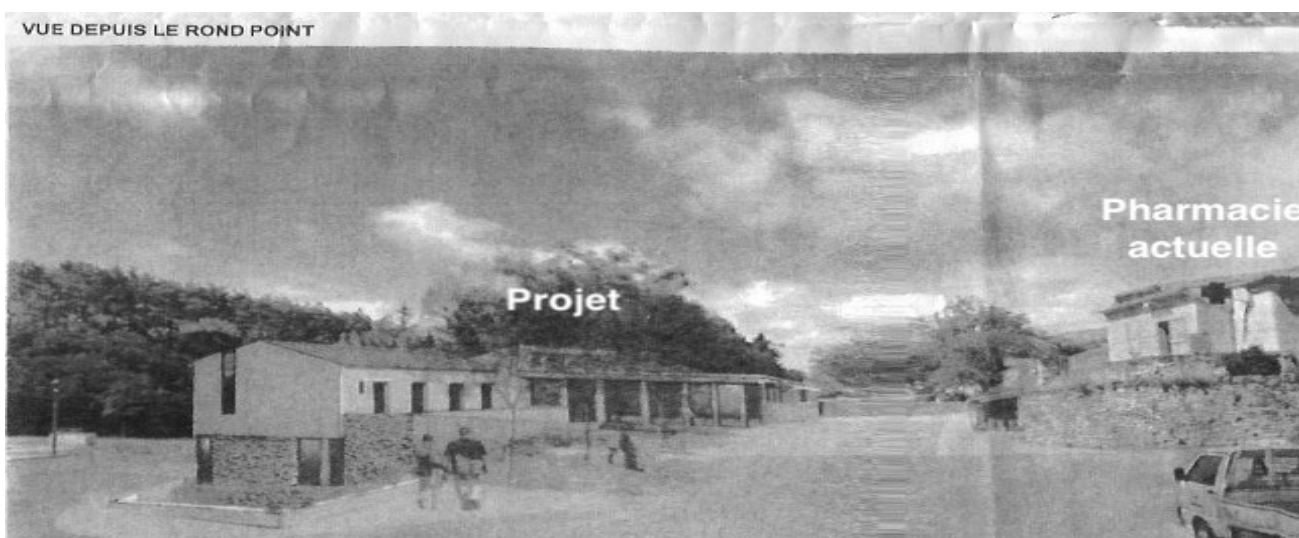


Oui à une Maison de Santé...

Depuis 2019, la municipalité réfléchit à la création d'une maison de santé. En mars 2021, elle choisit le maître d'ouvrage. Au conseil municipal du 21 février 2022, l'on apprend que le permis a été déposé avec l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France. Le 9 mai, à quelques jours de l'échéance du délai de recours, se tient une réunion publique devant une quarantaine de personnes au cours de laquelle le projet est présenté.

Un bâtiment de 600 m² doit être édifié place des Combettes, en bordure du parking face à la boulangerie. Coût: 1,75 million d'euros dont 1,2 millions de subventions espérées. Le reste étant budgétisé par emprunt remboursable par les loyers à venir.



Notre association ayant examiné préalablement les plans, fait valoir que:

Ce bâtiment est surdimensionné. Les services de l'Etat considèrent qu'il faut 1 médecin pour mille habitants, 2 cabinets seraient donc bien suffisants pour notre village. Or, le projet prévoit 5 cabinets médicaux, plus la nouvelle pharmacie. On trouve aussi plus de 130 m² de «*réserve foncière*» ou de «*zone non ouverte au public*», c'est à dire des m² disponibles pour autre chose que le centre de santé.

Ce bâtiment est inesthétique. Situé à l'entrée du village il dépareille la vue sur le village historique. Il nécessite l'abattage d'arbres, affiche des fenêtres «meurtrières» en contradiction avec l'art 11.2 du règlement du PLU et surtout présente un horrible toit-terrasse, lui aussi interdit par le règlement du PLU (art 11.3), et un bâtiment vitré qui ressemble à une station service des années 1950. L'argument de la mairie est que le toit terrasse sera «végétalisé». Mais une verrue, même végétalisée, restera une verrue.

Ce bâtiment est mal situé. Il hypothèque la perspective de l'entrée du village et empiète sur la place du marché, alors que d'autres emplacements plus discrets ou mieux intégrés sont possibles (Voir nos propositions).